

N/REF : 24/01/2026 19H38 C:025072 I:36763

V/Appel du Samedi 24/01/2026 a 19H38

ALPES RHONE IMMOBILIER

**44 BOULEVARD MARECHAL FOCH
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 17 RUE LIONEL TERRAY
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 28 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N0 17, APPEL DE MR GOMES, *0622605363*

MOTIF : REFOULEMENT EN CAVES

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 25/01 A 08H30 :
DEBOUCHAGE A LA PRESSION HYDRAULIQUE A PARTIR DU REGARD EXTERIEUR
SE SITUANT DEVANT L'ALLÉE

NOUS CONSTATONS QUE LE RESEAU ENTIER EST SATURE DE LINGETTES
EXTRACTION IMPORTANTE DE LINGETTES

CURAGE GENERAL DU RESEAU JUSQU'AU COLLECTEUR DE LA VILLE VU
AVEC MONSIEUR GOMEZ SUSPICION DE CASSE DERRIERE LE LOCAL TECHNIQUE PAS
D'ACCES PREVOIR PASSAGE CAMERA

OBSERVATIONS : AS LGESTION Email envoyé le 27/01/26 a 10H25 _ OCCUPANT LOGEMENT

AS LCOMPTER Email envoyé le 27/01/26 a 10H25 _ OCCUPANT LOGEMENT

BONJOUR,
SUITE A NOTRE INTERVENTION EN ASTREINTE DU 24/01/2026 A 19H38,
MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LE BON DE COMMANDE POUR FACTURATION

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	188,56	282,84
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	141,42
TOTAL H.T.				424,26
T.V.A. a 10,00%				42,42
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>466,68</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN